



MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52
secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etaient présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, Mme VAUNE Audrey, M. ROUY Christophe, Mme FRANCOIS Vanessa, M. DECLERCQ Ludovic, Mme RAUMEL Karine, M. RUSE Serge, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, Mme COINTEAUX Chantal,

Etaient excusé(s) : /

Etaient absent(s) : Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme RAUMEL Karine

Autoriser le Maire à conclure et à signer le Marché d'aménagement des trois places du centre bourg

Délibération n°2025 - 17

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 15

Absents : 1

Excusés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation
22/05/2025

Date d'affichage
28/05/2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Prefecture et publiée le :

28/05/2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire ;

Vu l'étude des offres effectuée par ABIES PAYSAGE et CONCILIUUM,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer le marché public suivant :

- Marché public de travaux d'aménagement des trois places du centre bourg

Le programme de travaux se décompose en 3 lots :

- Lot 1 VRD : L'entreprise retenue est EUROVIA pour un montant de 409 557.35 € HT soit 491 468.82 € TTC avec la PSE
- Lot 2 AMENAGEMENTS PAYSAGERS : L'entreprise retenue est IDVERDE pour un montant de 132 547.90 € HT soit 159 057.48 € TTC
- Lot 3 FONTAINE : L'entreprise retenue est HURSTEL & ORMES pour un montant de 29 790 € HT soit 35 748 € TTC

Le montant total du marché est de 571 895.25€ HT soit 686 274.30€ TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Signature du secrétaire de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

